

Seuils des programmes de fraude et de rétrofacturation de Visa et de Mastercard

PROGRAMME	SEUILS	FRAIS ET PAIEMENTS								
PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES DIFFÉRENDS DE VISA	<p>Seuils d'avertissement précoce</p> <ul style="list-style-type: none"> 75 différends ou plus et Un ratio de 0,65 % de différends par rapport aux transactions de vente 	Aucuns frais de non-conformité ou frais liés au programme								
	<p>Seuils de risque standard</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 différends et Un ratio de 0,9 % de différends par rapport aux transactions de vente 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Paiements mensuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 1 à 4</td> <td>Aucuns paiements ou frais liés au programme</td> </tr> <tr> <td>De 5 à 9</td> <td>50 \$ US par différend</td> </tr> <tr> <td>De 10 à 12 et plus</td> <td>50 \$ US par différenden plus de frais d'évaluation de 25 000 \$ US</td> </tr> </tbody> </table>	Mois	Paiements mensuels	De 1 à 4	Aucuns paiements ou frais liés au programme	De 5 à 9	50 \$ US par différend	De 10 à 12 et plus	50 \$ US par différenden plus de frais d'évaluation de 25 000 \$ US
	Mois	Paiements mensuels								
De 1 à 4	Aucuns paiements ou frais liés au programme									
De 5 à 9	50 \$ US par différend									
De 10 à 12 et plus	50 \$ US par différenden plus de frais d'évaluation de 25 000 \$ US									
<p>Risque élevé</p> <p><u>Seuils de risque standard</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 100 différends et Un ratio de 0,9 % de différends par rapport aux transactions de vente et L'un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Le commerçant dépasse les seuils de risque standard du programme et fait partie, ou devrait faire partie, d'un CCC à haut risque*, comme indiqué dans l'article 10.4.6.1, Commerçants à haut risque. Visa détermine que le commerçant a porté préjudice à la réputation du système de paiement de Visa. <p><u>Seuils de risque excessif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 000 différends et Un ratio de 1,8 % de différends par rapport aux transactions de vente 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Paiements mensuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 1 à 6</td> <td>50 \$ US par différend</td> </tr> <tr> <td>De 7 à 12 et plus</td> <td>50 \$ US par différenden plus de frais d'évaluation de 25 000 \$ US</td> </tr> </tbody> </table>	Mois	Paiements mensuels	De 1 à 6	50 \$ US par différend	De 7 à 12 et plus	50 \$ US par différenden plus de frais d'évaluation de 25 000 \$ US			
Mois	Paiements mensuels									
De 1 à 6	50 \$ US par différend									
De 7 à 12 et plus	50 \$ US par différenden plus de frais d'évaluation de 25 000 \$ US									

Seuils des programmes de fraude et de rétrofacturation de Visa et de Mastercard

PROGRAMME	SEUILS	FRAIS ET PAIEMENTS										
PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA FRAUDE DE VISA (PSFV)	<p>Seuils d'avertissement précoce</p> <ul style="list-style-type: none"> 50 000 \$ US ou plus de fraudes et Un ratio de 0,65 % de fraude ou plus par rapport au montant des ventes en dollars <p>Seuils d'avertissement précoce pour les produits numériques**</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 000 \$ US ou plus de fraudes et 150 cas de fraude et Un ratio de 0,45 % de fraude ou plus par rapport au montant des ventes en dollars 	<p>Aucuns frais de non-conformité ou frais liés au programme</p>										
	<p>Seuils de risque standard</p> <ul style="list-style-type: none"> 75 000 \$ US de fraudes et Un ratio de 0,9 % de fraude par rapport au montant des ventes en dollars <p>Seuils standard pour les produits numériques**</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 000 \$ US ou plus de fraudes et 300 cas de fraude et Un ratio de 0,9 % de fraude ou plus par rapport au montant des ventes en dollars 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Paiements mensuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Aucuns paiements ou frais liés au programme</td> </tr> <tr> <td>De 5 à 6</td> <td>25 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 7 à 9</td> <td>50 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 10 à 12 et plus</td> <td>75 000 \$ US</td> </tr> </tbody> </table>	Mois	Paiements mensuels	1	Aucuns paiements ou frais liés au programme	De 5 à 6	25 000 \$ US	De 7 à 9	50 000 \$ US	De 10 à 12 et plus	75 000 \$ US
	Mois	Paiements mensuels										
1	Aucuns paiements ou frais liés au programme											
De 5 à 6	25 000 \$ US											
De 7 à 9	50 000 \$ US											
De 10 à 12 et plus	75 000 \$ US											
<p>Seuils de risque excessif</p> <ul style="list-style-type: none"> 250 000 \$ US de fraudes et Un ratio de 1,8 % de fraude par rapport au montant des ventes en dollars <p>Seuils de risque élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> 75 000 \$ US de fraude et Un ratio de 0,9 % de fraude par rapport au montant des ventes en dollars et L'un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Visa détermine que le commerçant a porté préjudice à la réputation du système de paiement de Visa ou Le commerçant dépasse les seuils de risque standard du programme et fait partie, ou devrait faire partie, d'un CCC à haut risque*, comme indiqué dans l'article 10.4.6.1, CCC à haut risque. 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Paiements mensuels¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 1 à 3</td> <td>10 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 4 à 6</td> <td>25 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 7 à 9</td> <td>50 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 10 à 12 et plus</td> <td>75 000 \$ US</td> </tr> </tbody> </table> <p>¹ Par dossier du commerçant par mois. Le code de différend 10.5 pour la responsabilité des différends s'applique à partir du 1^{er} mois.</p>	Mois	Paiements mensuels ¹	De 1 à 3	10 000 \$ US	De 4 à 6	25 000 \$ US	De 7 à 9	50 000 \$ US	De 10 à 12 et plus	75 000 \$ US	
Mois	Paiements mensuels ¹											
De 1 à 3	10 000 \$ US											
De 4 à 6	25 000 \$ US											
De 7 à 9	50 000 \$ US											
De 10 à 12 et plus	75 000 \$ US											

Seuils des programmes de fraude et de rétrofacturation de Visa et de Mastercard

PROGRAMME	SEUILS	FRAIS ET PAIEMENTS														
		<p>* Pour <u>toutes</u> les transactions avec carte absente traitées par les commerçants dont le CCC est 5122, 5962, 5966, 5967, 5993, 7273 et 7995, et <u>certaines</u> transactions avec carte absente traitées par les commerçants dont le CCC est 4816 (vente d'accès à des sites d'hébergement de fichiers ou de services similaires de partage de fichiers numériques à distance), 5816 (transactions comprenant des paris sur des jeux de dextérité, par exemple des ligues sportives fictives) et 6051 (devise étrangère, monnaie fiat [p. ex. cryptomonnaie], mandat postal [aucun transfert d'argent], chèque de voyage, remboursement de dette pour la vente de cryptomonnaies)</p> <p>** Le 1^{er} avril 2023, Visa a étendu la portée du PSFV en mettant en place le programme de surveillance de la fraude pour les commerçants de produits numériques de Visa, qui concerne les transactions frauduleuses pour les CCC suivants : 5735, 5815, 5816, 5817 et 5818. Ce programme fonctionnera de la même façon que les autres programmes de conformité et entrera en vigueur au début du mois d'octobre 2023.</p>														
<p>PROGRAMME DE RÉTROFACTURATION EXCESSIVE DE MASTERCARD (ECP)*</p>	<p>Commerçants avec rétrofacturations excessives</p> <ul style="list-style-type: none"> Un minimum de rétrofacturations répertoriées se situant entre 100 et 299 et Un ratio de rétrofacturations par rapport aux transactions se situant entre 1,5 % et 2,99 % 	<p>Le montant des frais dépend du nombre de mois durant lesquels le seuil de commerçant avec rétrofacturations excessives est dépassé :</p> <table border="1" data-bbox="977 1003 1508 1428"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th> Paiements mensuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Aucuns paiements ou frais liés au programme</td> </tr> <tr> <td>De 2 à 3</td> <td>1 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 4 à 6</td> <td>5 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 7 à 11</td> <td>25 500 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 12 à 18</td> <td>50 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>Plus de 19</td> <td>100 000 \$ US</td> </tr> </tbody> </table>	Mois	Paiements mensuels	1	Aucuns paiements ou frais liés au programme	De 2 à 3	1 000 \$ US	De 4 à 6	5 000 \$ US	De 7 à 11	25 500 \$ US	De 12 à 18	50 000 \$ US	Plus de 19	100 000 \$ US
Mois	Paiements mensuels															
1	Aucuns paiements ou frais liés au programme															
De 2 à 3	1 000 \$ US															
De 4 à 6	5 000 \$ US															
De 7 à 11	25 500 \$ US															
De 12 à 18	50 000 \$ US															
Plus de 19	100 000 \$ US															

Seuils des programmes de fraude et de rétrofacturation de Visa et de Mastercard

PROGRAMME	SEUILS	FRAIS ET PAIEMENTS																
	<p>Commerçants avec rétrofacturations excessivement élevées</p> <ul style="list-style-type: none"> Un minimum de 300 rétrofacturations répertoriées <u>et</u> Un ratio de rétrofacturations par rapport aux transactions supérieur à 3 % 	<p>Le montant des frais dépend du nombre de mois durant lesquels le seuil de commerçant avec rétrofacturations excessivement élevées est dépassé :</p> <table border="1" data-bbox="979 548 1511 1037"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th> Paiements mensuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Aucuns paiements ou frais liés au programme</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 4 à 6</td> <td>10 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur</td> </tr> <tr> <td>De 7 à 11</td> <td>50 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur</td> </tr> <tr> <td>De 12 à 18</td> <td>100 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur</td> </tr> <tr> <td>Plus de 19</td> <td>200 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur</td> </tr> </tbody> </table> <p>Frais de rétablissement de l'émetteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Consistent en un montant de 5 \$ US par rétrofacturation, à partir de 300 rétrofacturations. <p><i>Par exemple, un commerçant ayant 500 rétrofacturations devra payer 1 000 \$ US de frais de rétablissement de l'émetteur (500 rétrofacturations - 300 rétrofacturations = 200 x 5 \$ US = 1 000 \$ US).</i></p>	Mois	Paiements mensuels	1	Aucuns paiements ou frais liés au programme	2	1 000 \$ US	3	2 000 \$ US	De 4 à 6	10 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur	De 7 à 11	50 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur	De 12 à 18	100 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur	Plus de 19	200 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur
		Mois	Paiements mensuels															
1	Aucuns paiements ou frais liés au programme																	
2	1 000 \$ US																	
3	2 000 \$ US																	
De 4 à 6	10 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur																	
De 7 à 11	50 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur																	
De 12 à 18	100 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur																	
Plus de 19	200 000 \$ US en plus des frais de rétablissement de l'émetteur																	

Seuils des programmes de fraude et de rétrofacturation de Visa et de Mastercard

PROGRAMME	SEUILS	FRAIS ET PAIEMENTS																
PROGRAMME DE COMMERÇANT AVEC FRAUDE EXCESSIVE DE MASTERCARD (EFM)*	<p>Programme de commerçant avec fraude excessive</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 000 transactions en ligne ou plus et La valeur totale est supérieure ou égale à 50 000 \$ US (ou l'équivalent en devise locale) en rétrofacturations liées à la fraude au cours d'un mois donné et Le nombre total de points de base associés aux rétrofacturations liées à la fraude est supérieur ou égal à 50 et Le pourcentage du volume mensuel de transactions traitées et approuvées par l'outil 3DS (y compris les transactions traitées avec la solution Identity Check Insights) ou par paiement numérique sécuritaire à distance (DSRP) est inférieur à 10 % dans les pays non réglementés, ou inférieur à 50 % dans les pays réglementés. <p>À titre de référence, Mastercard considère le Canada comme un pays réglementé.</p>	<p>Les frais dépendent du nombre de mois durant lesquels le seuil de fraude excessive est dépassé :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Paiements mensuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Aucuns paiements ou frais liés au programme</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>500 \$ US</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>1 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 4 à 6</td> <td>5 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 7 à 11</td> <td>25 500 \$ US</td> </tr> <tr> <td>De 12 à 18</td> <td>50 000 \$ US</td> </tr> <tr> <td>Plus de 19</td> <td>100 000 \$ US</td> </tr> </tbody> </table>	Mois	Paiements mensuels	1	Aucuns paiements ou frais liés au programme	2	500 \$ US	3	1 000 \$ US	De 4 à 6	5 000 \$ US	De 7 à 11	25 500 \$ US	De 12 à 18	50 000 \$ US	Plus de 19	100 000 \$ US
	Mois	Paiements mensuels																
1	Aucuns paiements ou frais liés au programme																	
2	500 \$ US																	
3	1 000 \$ US																	
De 4 à 6	5 000 \$ US																	
De 7 à 11	25 500 \$ US																	
De 12 à 18	50 000 \$ US																	
Plus de 19	100 000 \$ US																	

* Depuis le 1^{er} mars 2022, lorsqu'un ID de commerçant a été identifié dans le programme de rétrofacturation excessive de Mastercard (ECP) ou le programme de commerçant avec fraude excessive de Mastercard (EFM) pendant au moins 12 mois, les frais de programme les plus élevés s'appliqueront aux transactions de cet ID.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des programmes de fraude et de rétrofacturation de Visa ou de Mastercard, consultez la page :

<https://www.moneris.com/fr-ca/juridiques/modalites/>